



Certificat Administratif

Je soussigné Gérard LIOT, Maire de la commune d 'AUSSAC-VADALLE certifie qu'il est nécessaire de payer à Madame MAREY Pamela 4 heures complémentaires réalisées au mois de mars 2022 à titre exceptionnel.

Pour faire valoir ce que de droit.

AUSSAC-VADALLE,
Le 11 avril 2022

Le Maire,
Gérard LIOT